

Règlement du concours

1. Le texte remis pour le concours doit être une recherche inédite, basée sur des sources originales. Il peut s'agir par exemple d'un travail de maturité, de séminaire ou de mémoire.
2. La recherche doit porter sur l'histoire fribourgeoise, du Moyen Age à l'époque contemporaine.
3. La langue de rédaction est le français.
4. Le nombre de pages n'est pas fixé, mais les candidat-e-s sont invité-e-s à adopter une présentation aérée (intervalle 1,5), avec des sous-titres rythmant la lecture.
5. Le texte doit être envoyé sous forme électronique. Pour faciliter l'anonymisation, le nom de l'auteur ne doit pas figurer dans le document principal. Chaque candidat-e-s remet un document à part d'une page, comportant ses nom et prénom, ses coordonnées postales et électroniques, son institution de rattachement (école de maturité, université), ainsi que le titre du travail proposé.
6. Le concours est lancé en février de chaque année. Le délai pour l'envoi des textes est le 30 septembre de la même année.
7. En l'absence de travaux inédits ou de qualité suffisante, le jury peut décider de ne pas attribuer de prix.

Ces informations sont disponibles sur le site www.shcf.ch

**Epreuves électroniques à envoyer
avant le 30 septembre 2022 à:**
anne-francoise.praz@unifr.ch

Vous êtes étudiante, étudiant dans

**une
université?**

Vous avez réalisé sur Fribourg une

**recherche
historique?**

Participez au

**Prix
de la Société
d'histoire
du canton
de Fribourg!**



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE
FRIBOURG

Dans le but de promouvoir la recherche historique et d'encourager les jeunes chercheuses et chercheurs, la Société d'histoire du canton de Fribourg (SHCF) institue un prix, récompensant un travail d'histoire fribourgeoise, et doté d'un montant de

500.–

**Le concours est ouvert
chaque année.**

Il est destiné en alternance:

- aux étudiant·e·s des écoles de maturité du canton
- aux étudiant·e·s universitaires inscrit·e·s à Fribourg ou dans les autres universités suisses.

**Les travaux, anonymisés,
seront évalués
selon les critères suivants:**

- originalité du sujet,
- rigueur scientifique de la recherche historique,
- qualité de la rédaction.

Une synthèse du texte gagnant pourra être publiée dans les *Annales fribourgeoises*.

Chaque année, un jury de 5 personnes examine les travaux. Il est composé d'enseignant·e·s du niveau secondaire, d'enseignant·e·s du niveau universitaire, ainsi que d'un membre du comité de la SHCF.

Jeunes historiennes, jeunes historiens des universités,

le concours de la Société d'histoire du canton de Fribourg vous est ouvert en 2022!

Consultez le règlement et les conditions au verso.

Composition du jury:

Silvia Arlettaz

professeure titulaire, Université de Fribourg

Michel Charrière

enseignant retraité du Collège Sainte-Croix, Fribourg

Alain Bosson

enseignant au Gymnase de Gambach, Fribourg

Geneviève Gross

historienne-archiviste, collaboratrice à l'édition du Registre du Conseil de Genève à l'époque de Calvin

Eva Kleisli

enseignante au Collège Saint-Michel, Fribourg

Anne Philipona

enseignante à l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle

Jean-Marc Purro

enseignant retraité du Collège du Sud, Bulle

Francis Python

professeur émérite de l'Université de Fribourg

Serge Rossier

directeur du Musée gruérien, Bulle

Stéphanie Roulin

enseignante à l'Université de Fribourg